



Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

Vague 2

Sondage Ifop pour MMA

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Avril 2017



Sommaire

1 - La méthodologie

2 - Les résultats de l'étude

- A – Connaissance et politique du risque routier
- B – Actions de prévention du risque routier
- C – Attentes des dirigeants et perspectives

1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **502** dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

- ✓ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- ✓ les indépendants sans salariés
- ✓ les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 10 au 19 avril 2017.

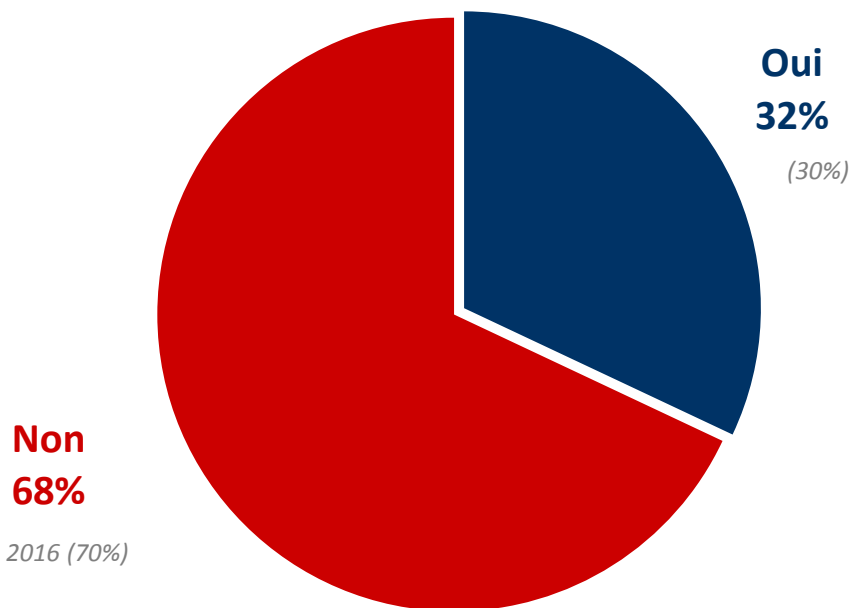
Rappel mars 2016 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016, selon la méthode des quotas

Rappel mars 2015 : Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.

2 | Les résultats de l'étude

A | **Connaissance et politique du risque routier**

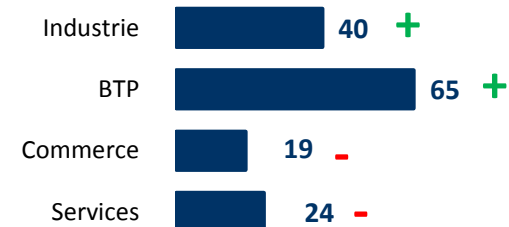
QUESTION : Plus précisément, parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise ?



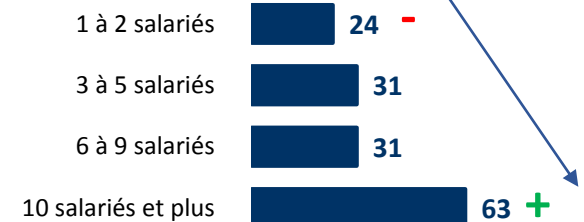
Rappel Mars 2016 (70%)

Focus « OUI »

Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Note de lecture : + / - Ecart supérieur/inférieur par rapport à l'ensemble

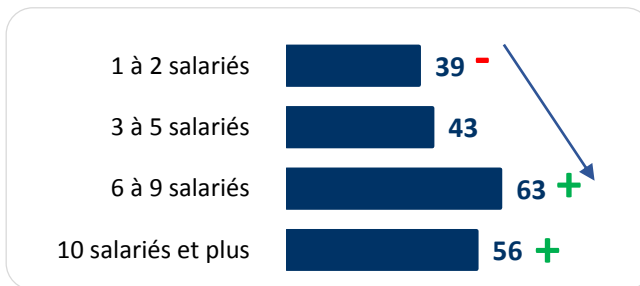
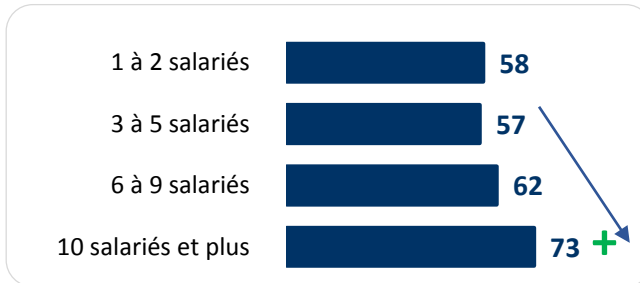


La reconnaissance de la responsabilité des dirigeants progresse en cas d'accident d'un salarié survenant sur le trajet domicile-travail

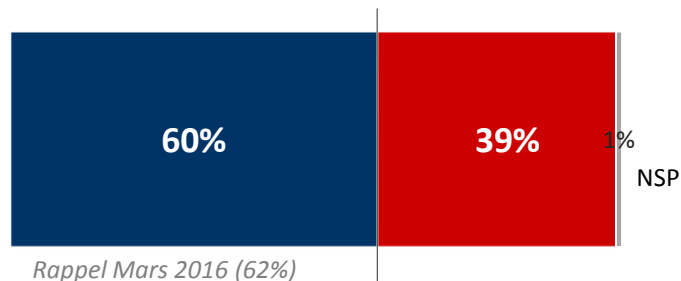
QUESTION : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ? Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...

Focus « OUI »

Taille de l'entreprise

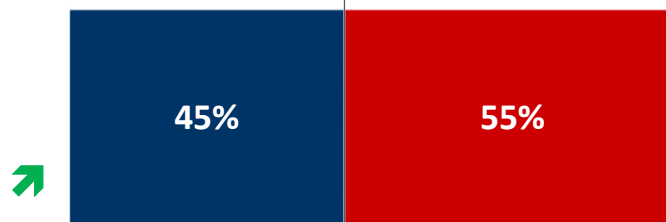


Sur un trajet effectué dans le cadre de son activité professionnelle



Rappel Mars 2016 (62%)

Sur son trajet domicile-travail



Rappel Mars 2016 (37%)

■ Oui ■ Non

Note de lecture : / Ecart significativement supérieur/inférieur par rapport à la vague précédente

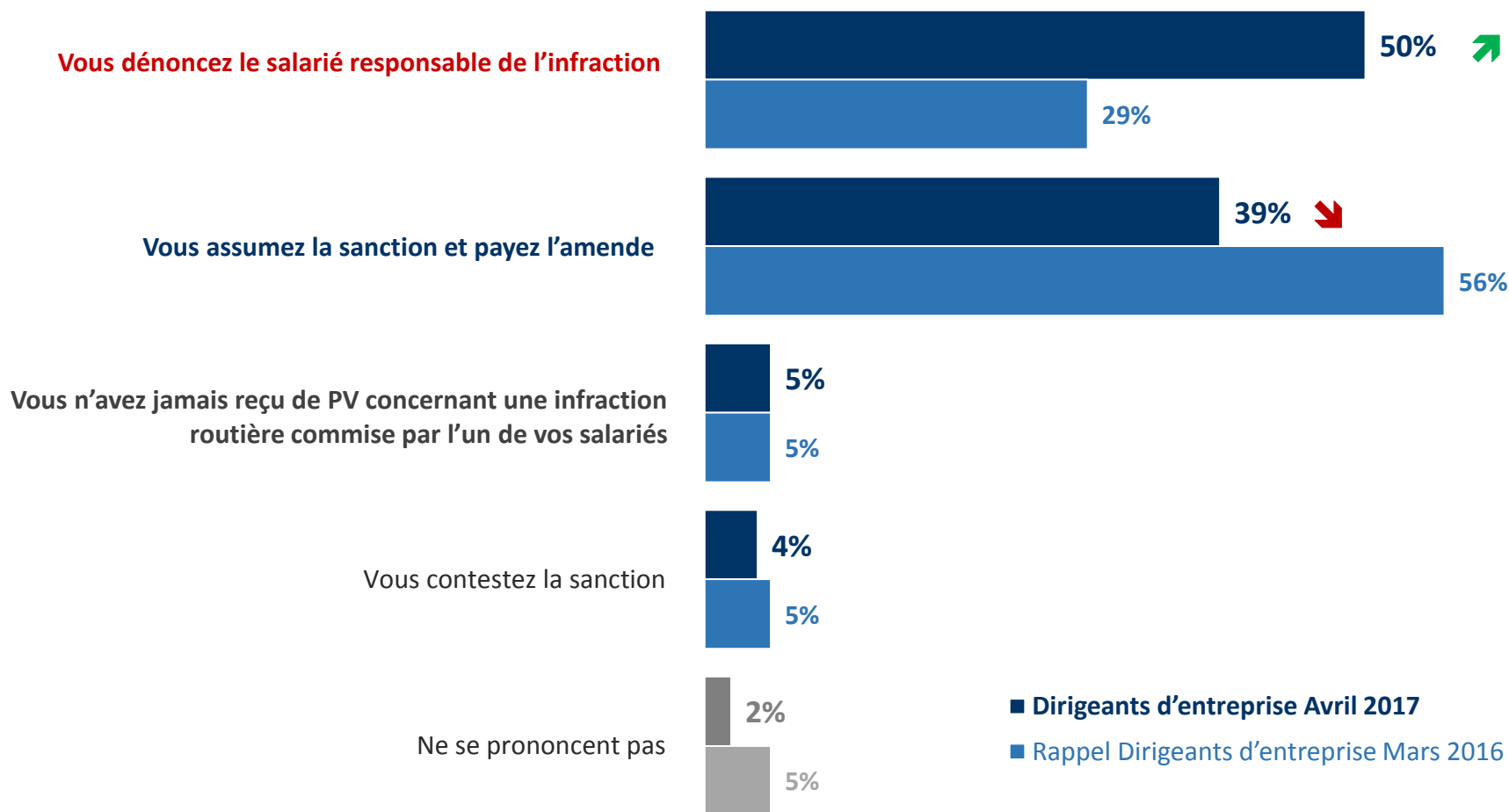




Un basculement de comportement est à constater cette année : 1 dirigeant sur 2 prêt à dénoncer le salarié responsable d'une infraction

QUESTION : Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés, comment agissez-vous ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon

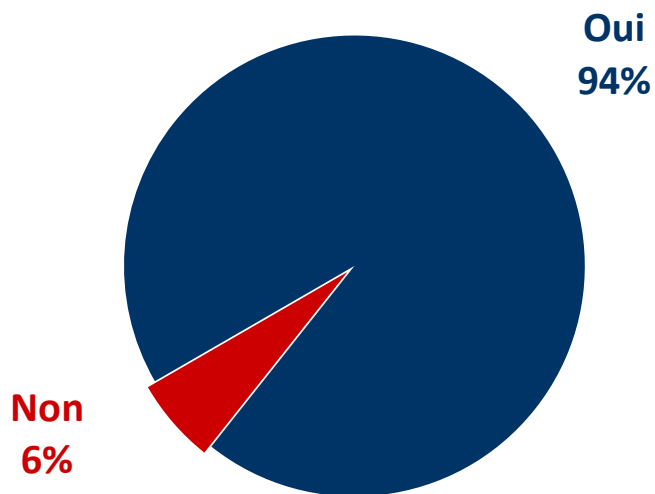




Une connaissance massive de la nouvelle mesure, ainsi que des sanctions encourues en cas de non application

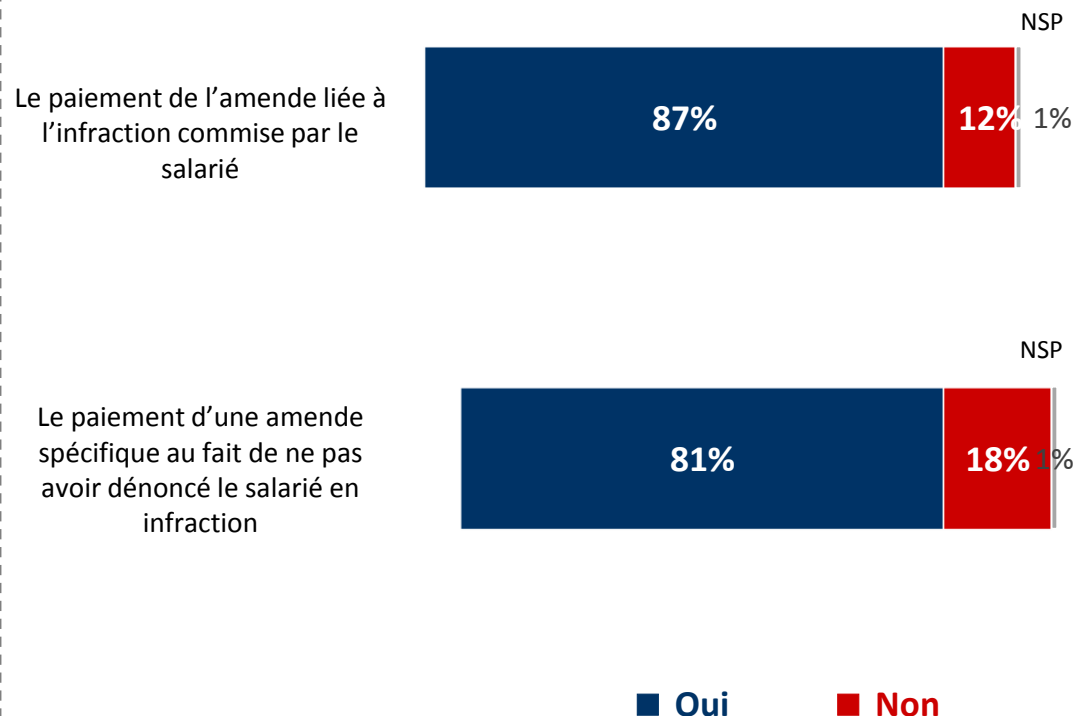
QUESTION : Savez-vous que, depuis le 1er janvier 2017, vous êtes tenu, en tant que chef d'entreprise, de révéler l'identité du salarié qui a commis une infraction sur la route, en circulant avec un véhicule de société ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon



QUESTION : Selon vous, dans l'hypothèse où vous ne respecteriez pas cette obligation, quelle(s) sanction(s) encourez-vous en tant que chef d'entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon

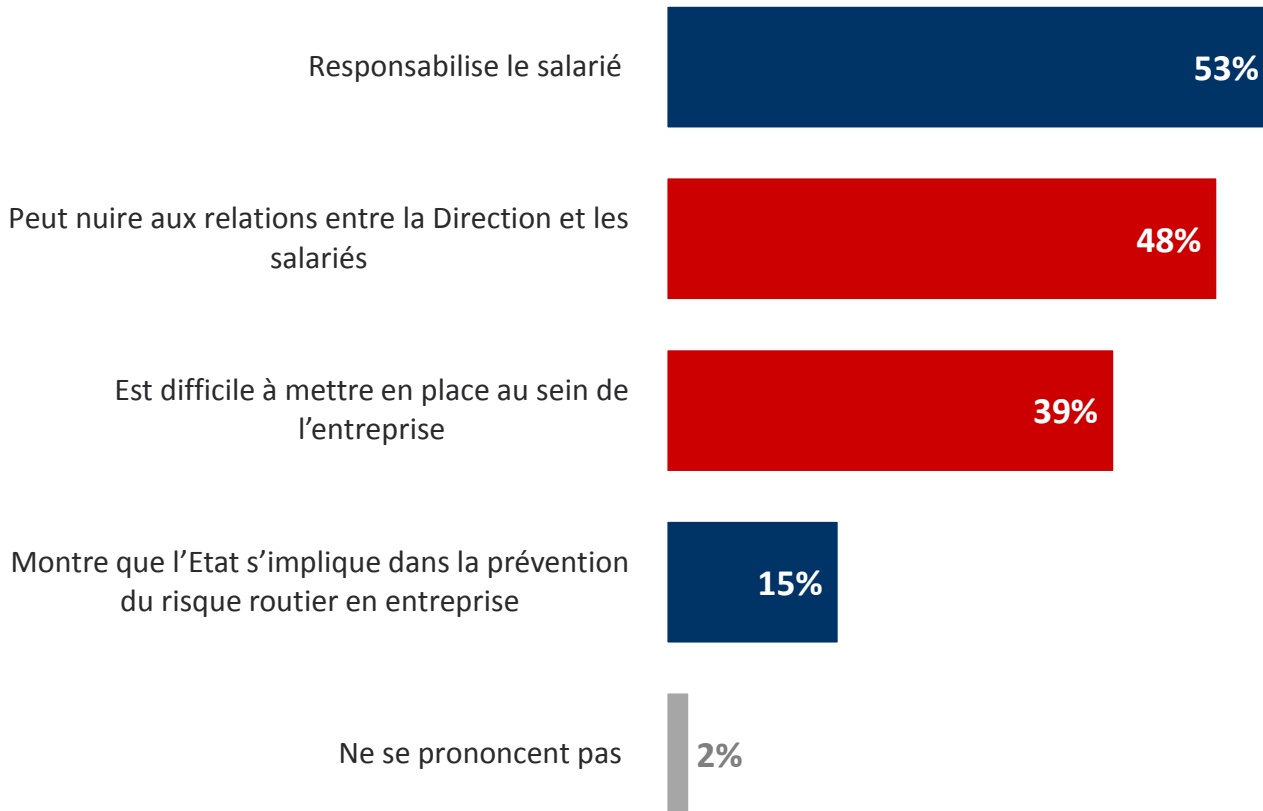




Principalement reconnue comme responsabilisante, cette mesure peut engendrer des inconvénients en termes de relations internes au sein de l'entreprise

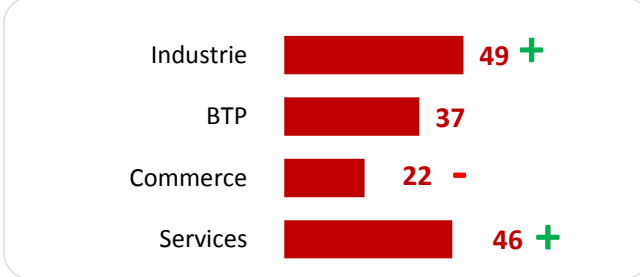
QUESTION : Vous personnellement, en tant que chef d'entreprise, diriez-vous que c'est une mesure qui... ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon

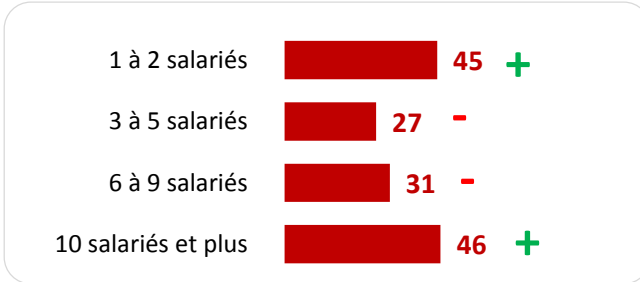


Focus « Est difficile à mettre en place au sein de l'entreprise »

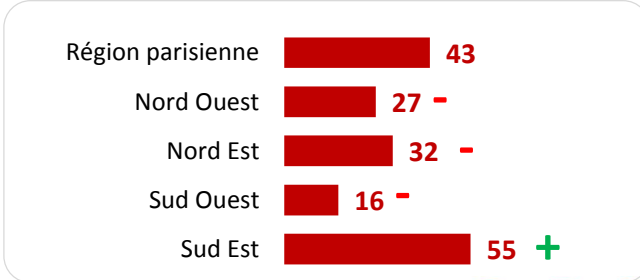
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



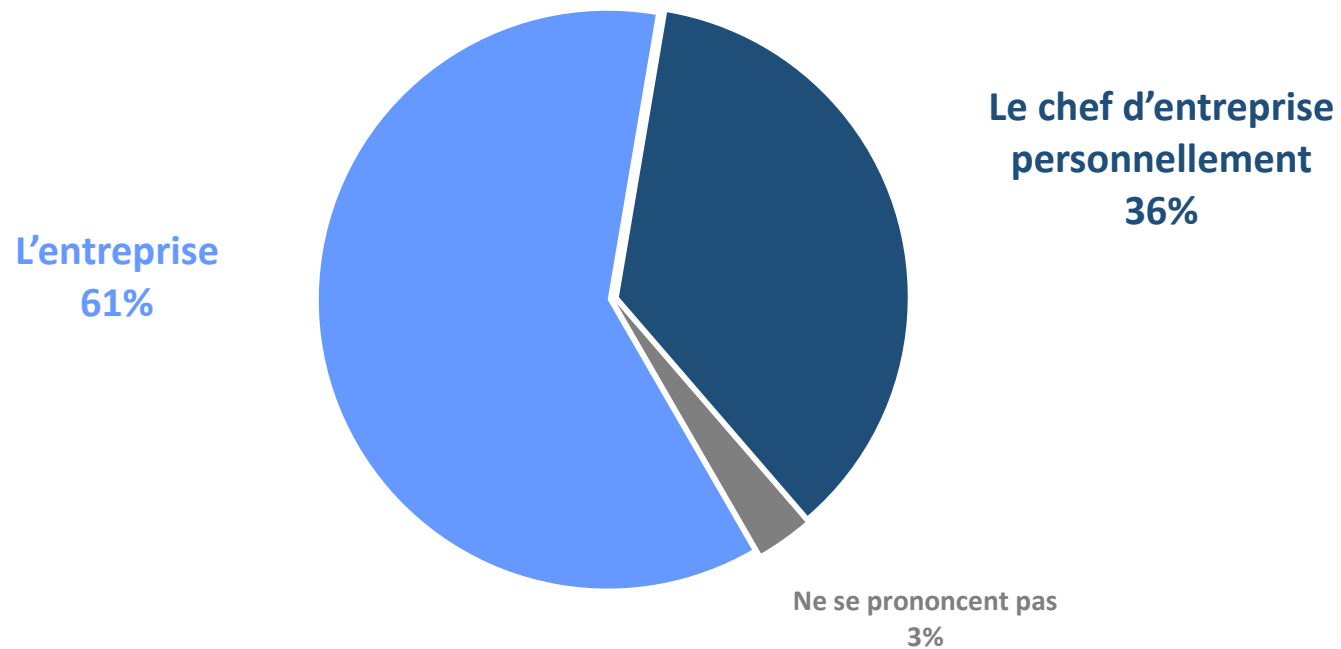
Région



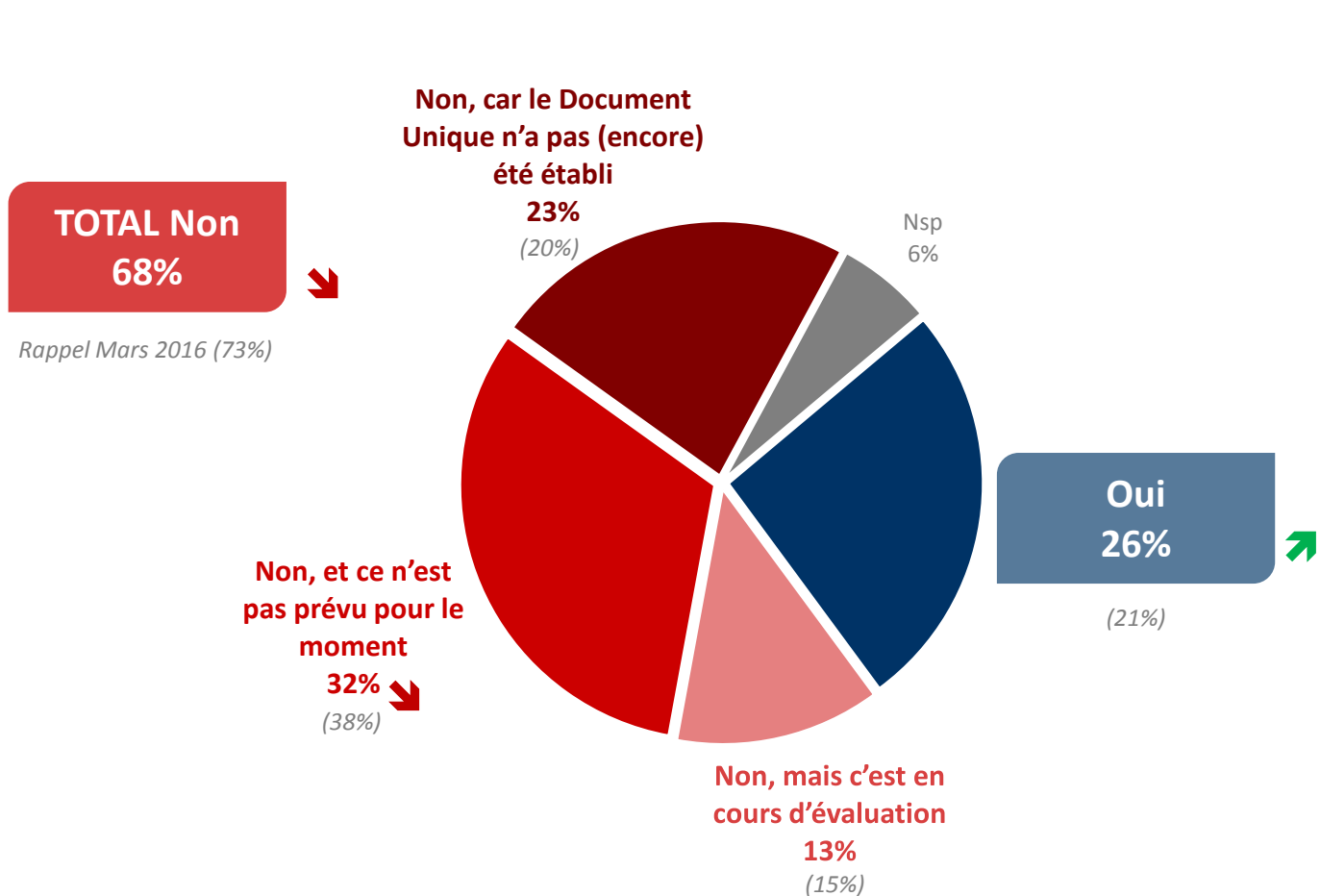
Moins de 4 chefs d'entreprise interrogés sur 10 estiment être personnellement redevables d'une amende en cas de non dénonciation du salarié en infraction

QUESTION : En effet, dans le cas où le chef d'entreprise ne dénonce pas le salarié en infraction, il est redevable d'une amende spécifique, en plus de l'amende liée à l'infraction commise par le salarié. Selon vous, qui est redevable de cette amende spécifique ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon

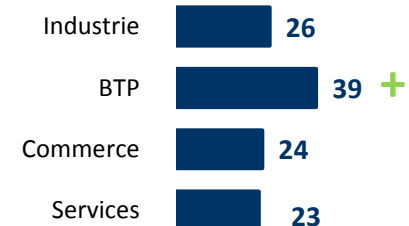


QUESTION : Dans votre entreprise, le Document Unique, c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés, fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?

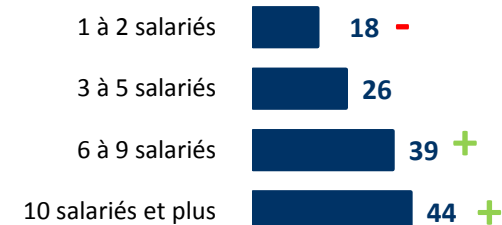


Focus « OUI »

Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

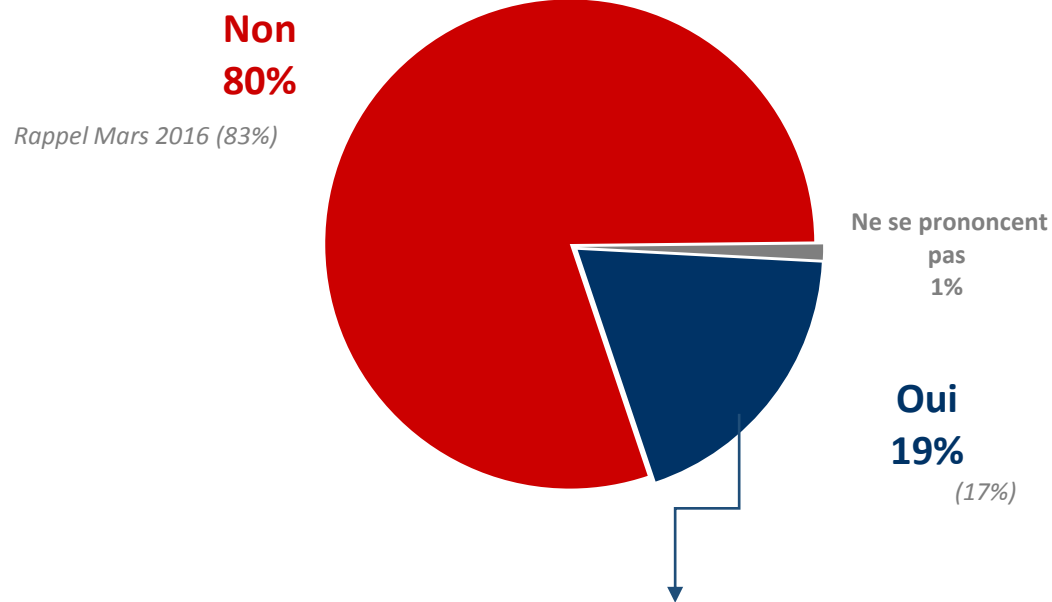


B | Actions de prévention du risque routier



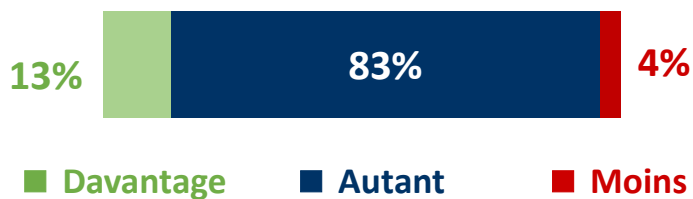
Toujours moins de 2 entreprises sur 10 ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, parmi lesquelles seulement 13% en ont déployé davantage qu'avant la mesure du 1^{er} janvier 2017

QUESTION : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?



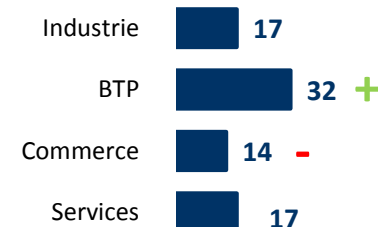
QUESTION : Et diriez-vous que, depuis le 1er janvier 2017, vous avez mis en place davantage, autant ou moins d'actions de prévention du risque routier qu'avant ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon

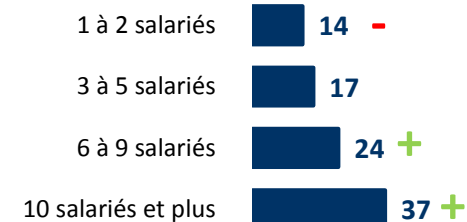


Focus « OUI »

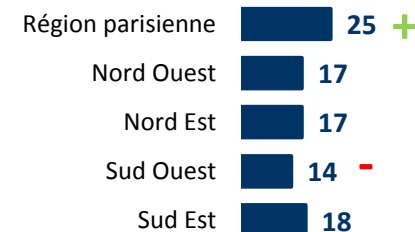
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

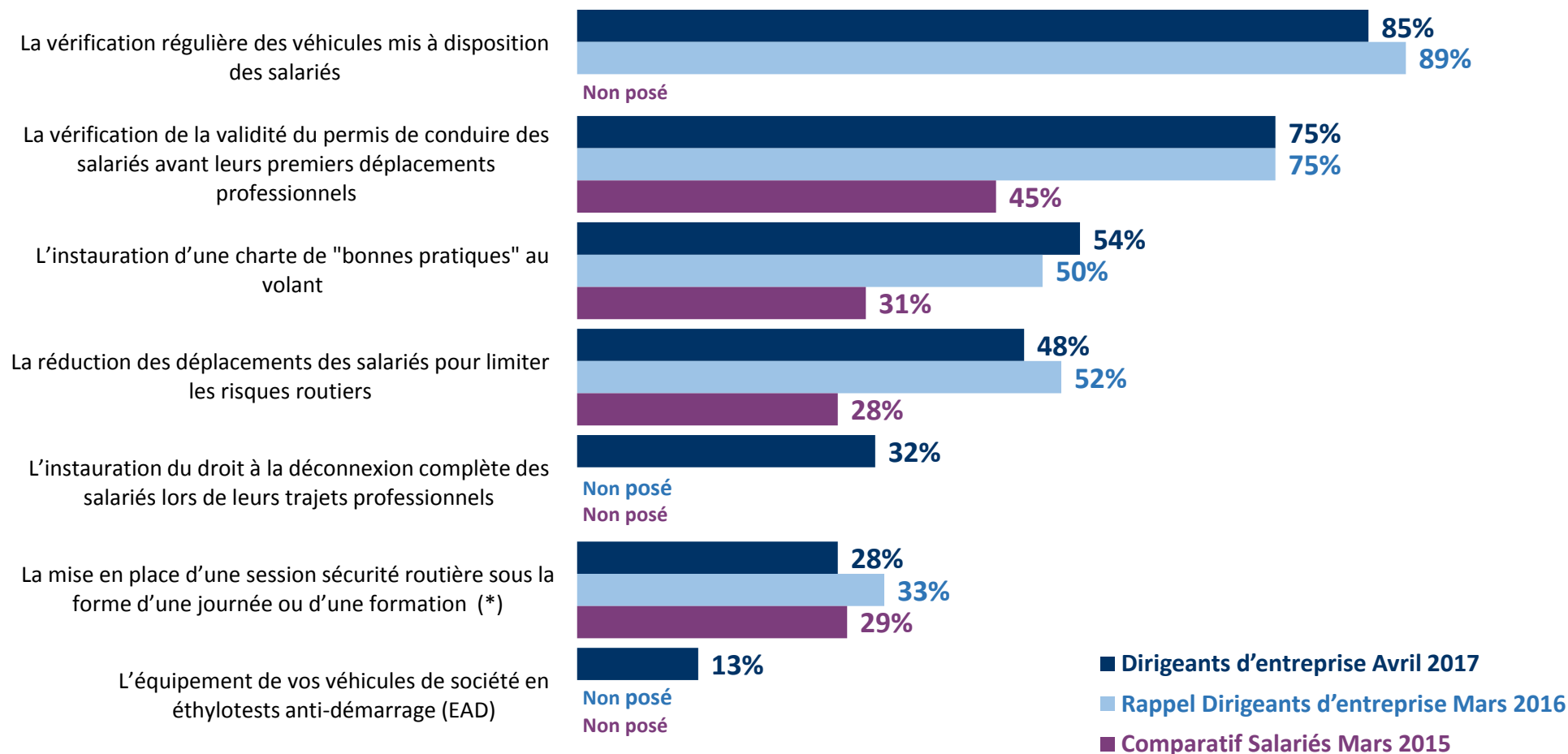


Région



QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon

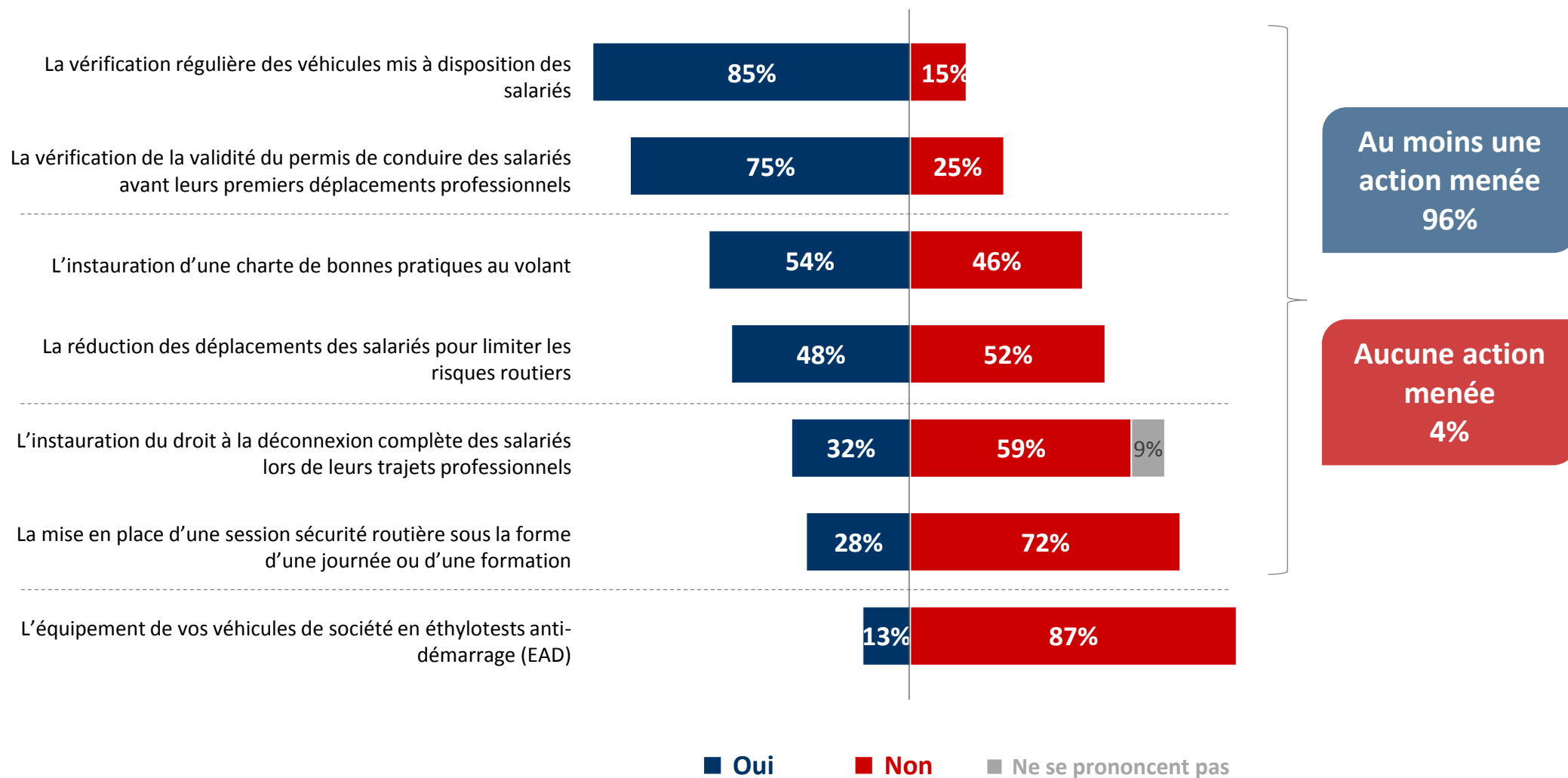


(*) Lors de ces deux précédentes vagues, l'intitulé exact de l'item était : « L'organisation d'une journée ou d'une session Sécurité Routière »

Hormis les vérifications basiques relatives au risque routier, les dirigeants d'entreprise se montrent encore frileux quant au fait de se lancer dans des actions plus impliquantes

QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 19% de l'échantillon

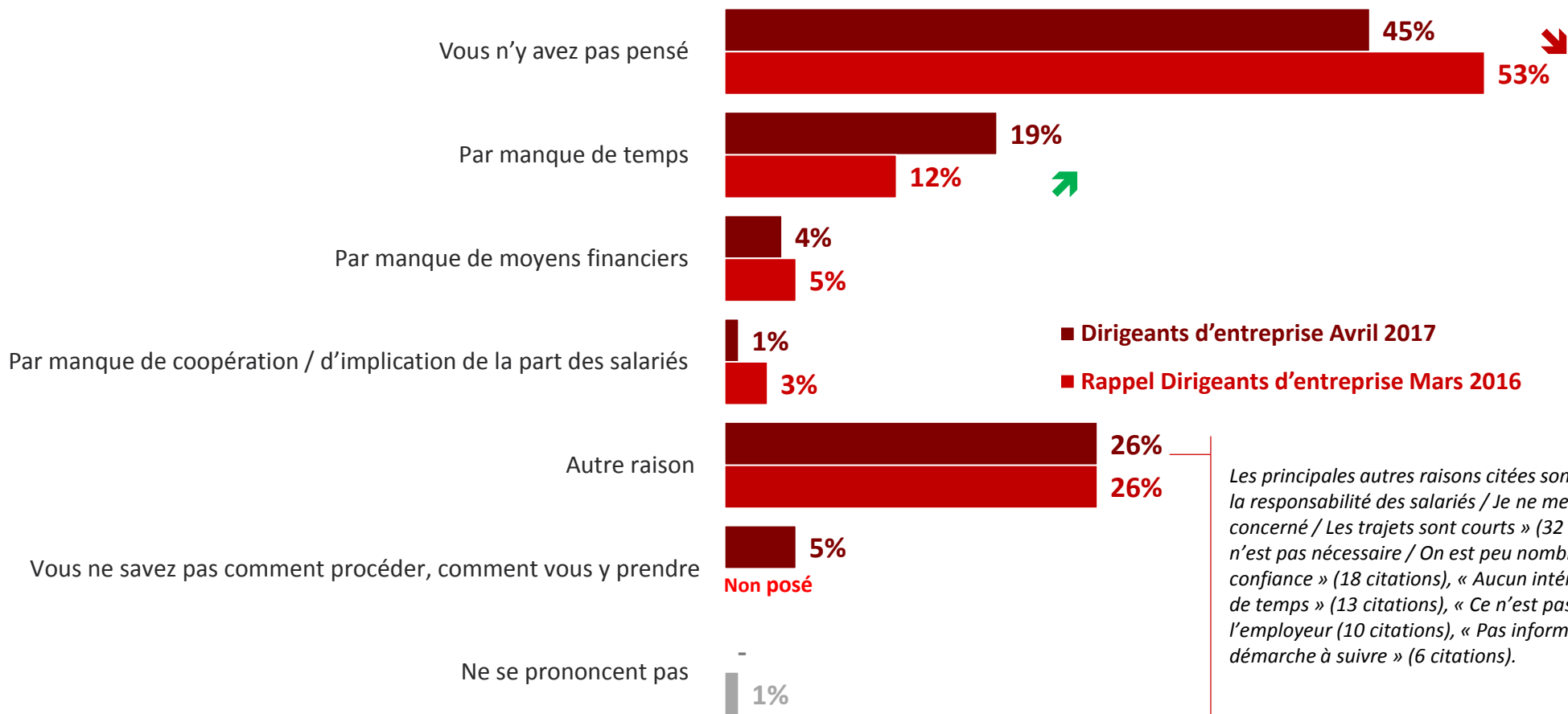




Les raisons de l'absence d'actions de sensibilisation au risque routier continuent de faire ressortir le manque de considération de ce type de risque

QUESTION : Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 80% de l'échantillon

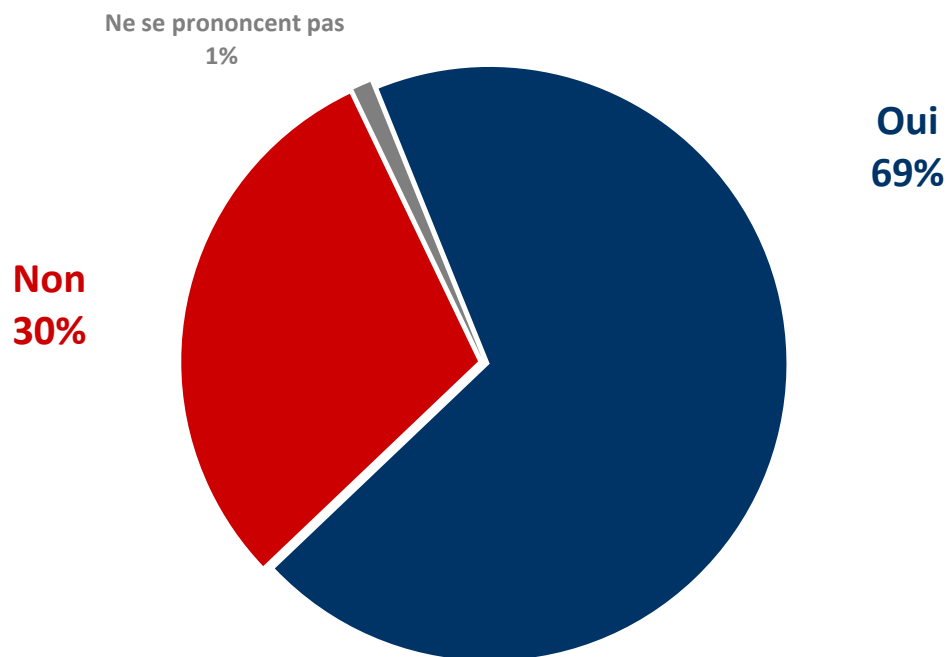


Les principales autres raisons citées sont : « Il en va de la responsabilité des salariés / Je ne me sens pas concerné / Les trajets sont courts » (32 citations), « Ce n'est pas nécessaire / On est peu nombreux, je leur fais confiance » (18 citations), « Aucun intérêt » / « perte de temps » (13 citations), « Ce n'est pas le rôle de l'employeur (10 citations), « Pas informé de la démarche à suivre » (6 citations).



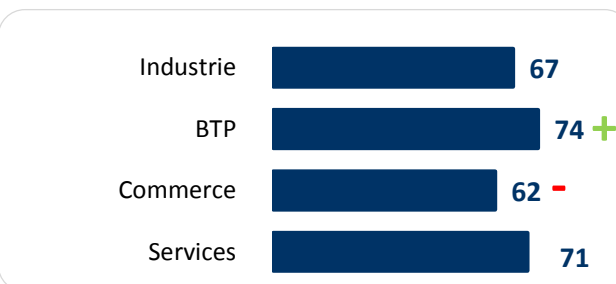
Près de 7 dirigeants sur 10 se déclarent prêts à signer l'appel lancé par la Sécurité Routière sollicitant leur mobilisation pour lutter contre le risque routier

QUESTION : Un appel national a été lancé par la Sécurité Routière pour mobiliser les chefs d'entreprise dans la lutte contre le risque routier professionnel. Les entreprises signent alors pour le respect de 7 engagements : limitation des appels téléphoniques au volant, sobriété sur la route, pas de dépassement de vitesse, instauration de moments de repos, port de la ceinture de sécurité, formation à la sécurité routière, encouragement à mieux s'équiper en deux-roues.
 Vous personnellement, seriez-vous prêt(e) à signer cet appel ?

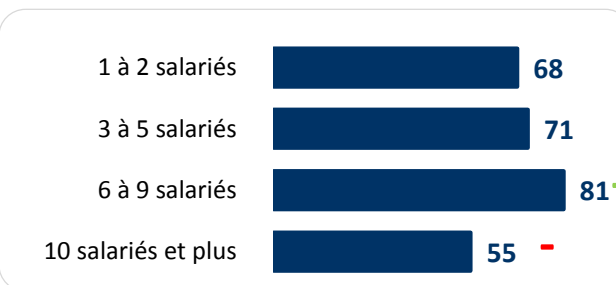


Focus « OUI »

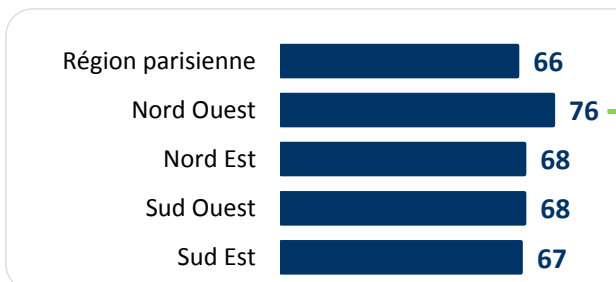
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région

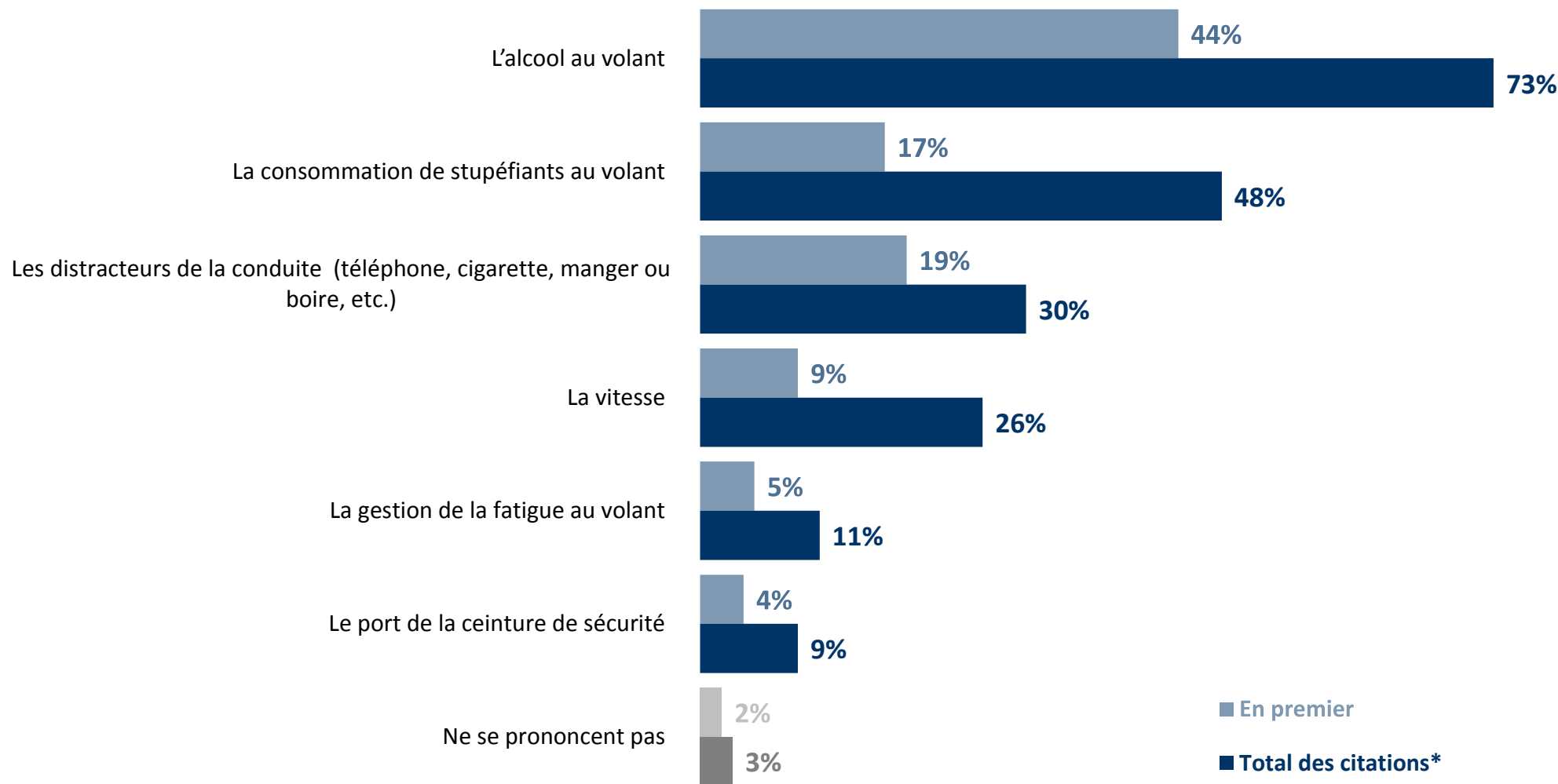


C | Attentes des dirigeants et perspectives



La consommation d'alcool : l'enjeu de sécurité routière primordial selon les dirigeants d'entreprise

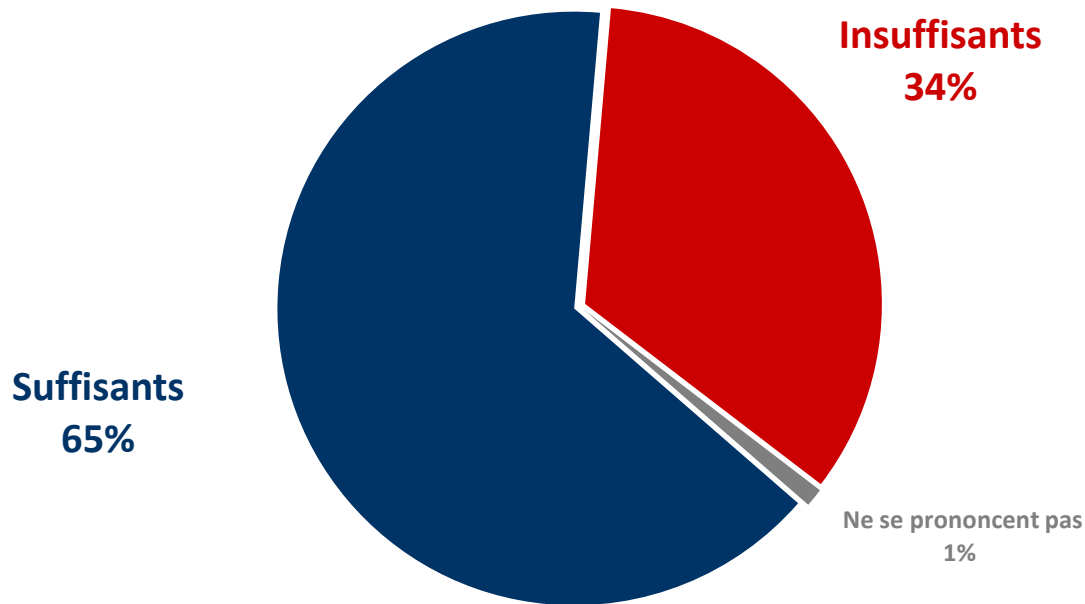
QUESTION : Parmi les enjeux de sécurité routière suivants, quels sont les deux qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une action prioritaire de la part des pouvoirs publics ? En premier ? En second ?



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

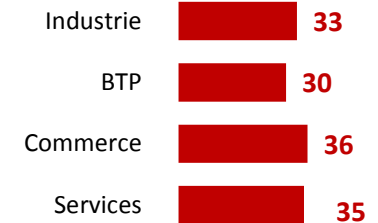
Un tiers des dirigeants d'entreprise considère que les moyens mis à leur disposition ne sont pas suffisants pour mener à bien une politique de prévention du risque routier

QUESTION : Diriez-vous que, pour mener une politique de prévention du risque routier dans votre entreprise, les informations et outils dont vous disposez sont suffisants ou insuffisants ?

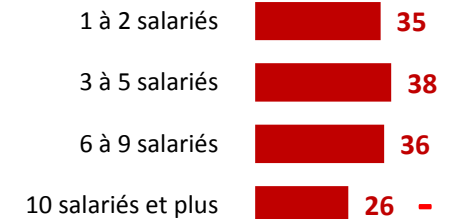


Focus « Insuffisants »

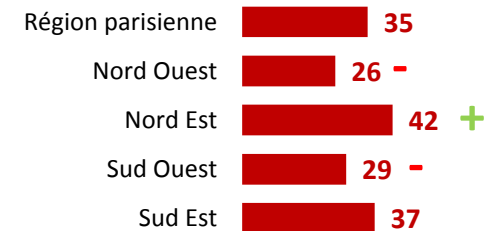
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

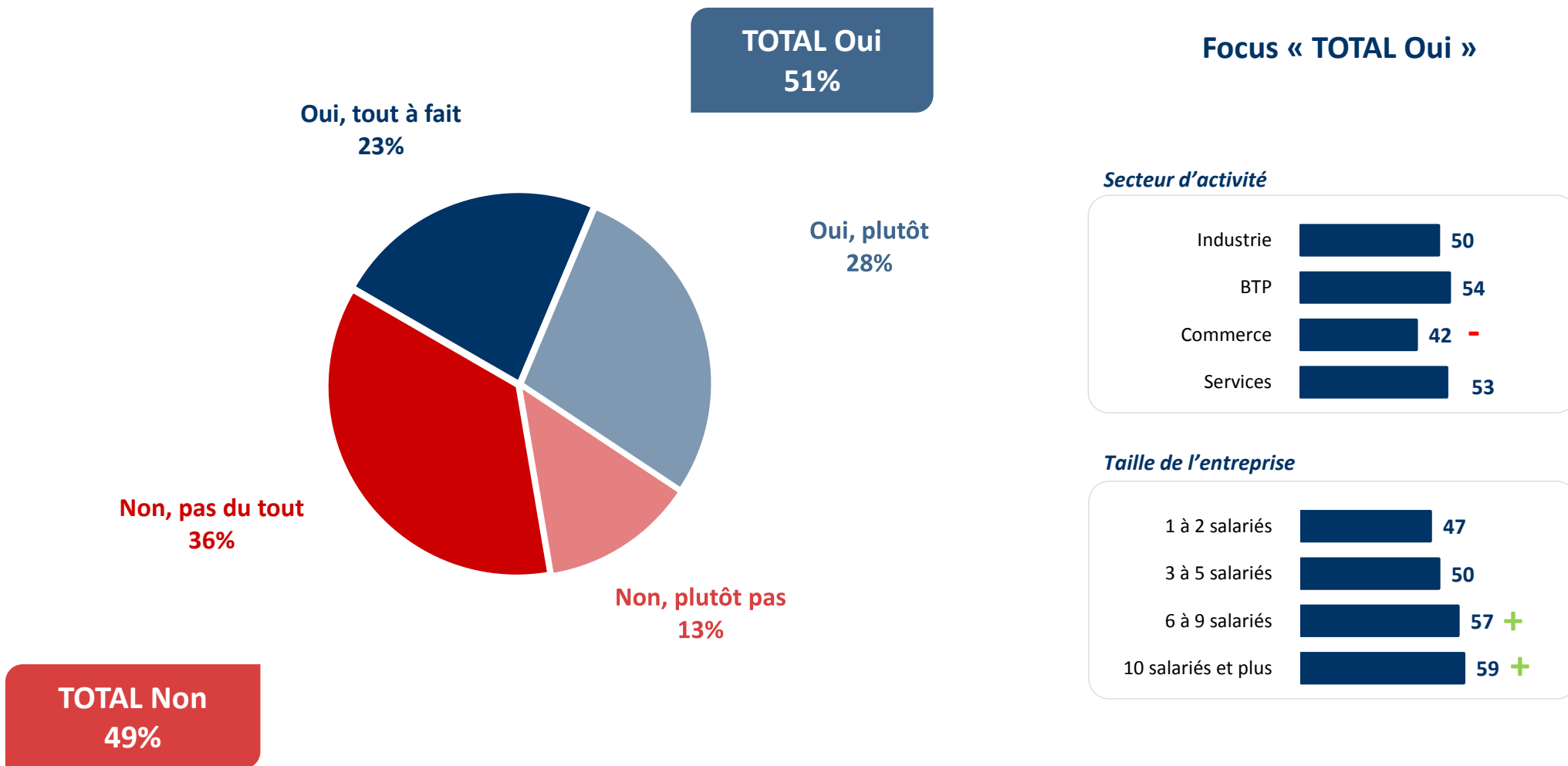


Région



Les dirigeants d'entreprise les plus importants en effectifs, sont les plus intéressés par la mise en place d'un outils pédagogique gratuit en ligne

QUESTION : En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne, composé de supports pour communiquer auprès de vos salariés tels que des affiches, fiches pratiques, diagnostics... ?



Un peu plus de 2 dirigeants d'entreprise sur 10 attribuent correctement la place du risque routier professionnel comme étant la première cause d'accidents mortel du travail

QUESTION : Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?



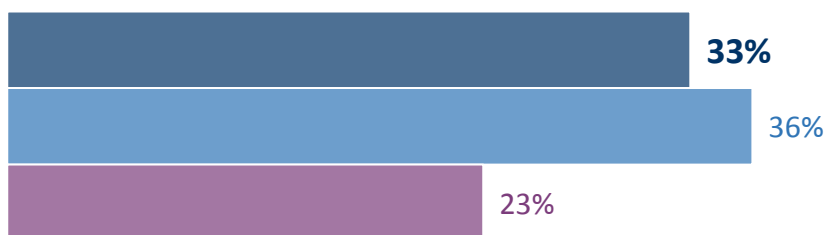
La première cause d'accidents mortels du travail



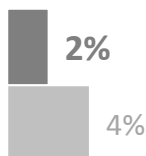
La deuxième cause d'accidents mortels du travail



La troisième cause d'accidents mortels du travail



Ne se prononcent pas



■ Ensemble des dirigeants - Avril 2017
 ■ Ensemble des dirigeants - Mars 2016
 ■ Comparatif Salariés - 2015